Commune de



A l'attention des personnes responsables des enfants des écoles communales

Votre correspondant **DE WAELE Madeleine** 

082/61.03.41 madeleine.dewaele@yvoir.be

Fax

082/61.03.72

Objet: Service communal des repas chauds

Madame, Monsieur,

Dans quelques jours, votre enfant retrouvera les bancs de l'école, la cour de récréation et le temps des repas. En ce qui concerne ce dernier, le début d'année scolaire marquera la reprise du service communal des repas chauds dans nos écoles communales. Cette nouvelle année verra également le retour des réservations de ces repas en ligne via le Portail Parent.

En collaboration avec le traiteur A l'Eveil des Sens et grâce à vos retours à notre enquête et à ceux des préposés aux repas, nous avons adapté le service communal des repas chauds en vue de répondre à vos attentes. Certaines modifications ont également été apportées afin de rencontrer les exigences du prestataire informatique externe avec lequel nous travaillons.

A partir du lundi 11 septembre, votre enfant pourra, si vous le souhaitez, bénéficier d'un repas chaud à midi. Les repas seront proposés les jours scolaires, à raison de 4 jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les formules proposées sont les suivantes. Vous pourrez opter

- pour un potage composé de légumes
- pour un plat maternel ou primaire (en fonction de l'année dans laquelle votre enfant est inscrit)
- pour un potage composé de légumes et un plat maternel ou primaire (en fonction de l'année dans laquelle votre enfant est inscrit)

Ces repas (qui ne comprennent pas de dessert) seront proposés au prix de :

Téléphone

potage : 0,50 €

plat maternel: 3,55 € plat primaire: 4,25 € ou

potage et plat maternel : 4,05 € potage et plat primaire : 4,75 € ou

Au niveau des inscriptions à ces repas, vous pouvez dès à présent vous rendre sur le *Portail Parent* après vous être identifié sur l'e-guichet de la commune (https://yvoir.guichetcitoyen.be/portail-parent/ ou accessible via le QR-code). Les modalités pratiques de réservation, d'annulation et de paiement des repas sont jointes à ce courrier (cfr. document Règlement de distribution des repas chauds). Afin de permettre au traiteur de s'organiser, vous avez jusqu'au jeudi 31 août à midi au plus tard pour inscrire votre enfant aux repas pour le mois de septembre. A partir du jeudi 31 août à midi, il ne vous sera donc plus possible d'inscrire votre enfant aux repas de septembre. Pour les inscriptions aux repas des mois suivants, notez que les commandes devront impérativement être enregistrées pour le 20 du mois précédent à midi au plus tard.

A

Pour l'instant, les repas de votre enfant doivent être réservés par <u>un seul</u> responsable. Ce problème devrait être solutionné prochainement.

Si vous rencontrez un quelconque problème pour la procédure d'inscription aux repas, n'hésitez pas à contacter le service enseignement au 082/61.03.41 et/ou votre direction d'école.

Ci-joint à ce courrier, vous trouverez trois documents :

- le règlement communal de distribution des repas chauds
- le mode d'emploi du Portail Parent
- le menu du mois de septembre

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Pour le Collège communal

La Directrice Générale, Joëlle Lecocq L'Echevine de l'Enseignement, Chantal Eloin-Goetghebuer Le Bourgmestre,

Patrick Evrard